

Direction de la communication

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET VIDEOS, DANS UN CADRE NON COMMERCIAL, UNIQUEMENT DANS UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC. (Personne photographiée ou filmée)

Je soussigné	
Demeurant	Autorise le service
communication de la ville de Petite-Forêt, à me photographier et me filmer,	
le	
A :	
Et à utiliser mon image ;	

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise le service communication de la ville de Petite-Forêt à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de la présente autorisation.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par le service communication de la ville de Petite-Forêt ou être cédées aux partenaires médias et presse locale, sous toutes formes et tous supports connus, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies et vidéos sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.
Fait à, Le, Le
En deux exemplaires et de bonne foi.
Signatures précédées du nom et prénom :